

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

29 SEP. 2020

ID : 056-215601626-20200922-DB20200911C-BF



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—
Séance Publique
Mardi 22 septembre 2020
—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

Présents : 32
Pouvoir : 01

DIRECTION DES RESSOURCES**n°11c****BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET CUISINE CENTRALE**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2020 de la cuisine centrale et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document joint) comme suit :

FONCTIONNEMENTEvolution des recettes

Résultat de l'exercice 2019	254.703 €
-----------------------------	-----------

Evolution des dépenses

Alimentation	50.000 €
Refacturation du budget principal	40.000 €
Charges de personnel (personnel de remplacement)	60.000 €
Dépenses imprévues	104.703 €

	254.703 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Matériel de cuisine (renouvellement d'équipement) dont 9.835 € reportés	22.076 €
---	----------

RECETTESRecettes – inscriptions budgétaires modifiées

Résultat de l'exercice 2019	22.076 €
-----------------------------	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire correspondant.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO - Sylvain BRITEL – Marie-Hélène HUCHET - Annie VERDES – Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire